

Projet d'illumination du Château de Montfaucon

Rapporteur : M. Le Président

Contexte :

En 1999, le District a été sollicité par les Maires de Montfaucon et de Chalezeule, ainsi que par Madame Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, députée du Doubs et par le Président de l'Association de Défense du Site de Montfaucon, Monsieur Robert MICHEL. L'objet de cette demande concernait un projet d'illumination du Château de Montfaucon, dans le cadre de sa mise en valeur et pour constituer un point de repère visuel pour l'agglomération concourant à son identité.

En 2000, le District a voté une enveloppe de 100 KF destinée à une mise en lumière des points et sites perchés de l'agglomération, dans l'objectif de réaliser une continuité du Plan Lumière existant sur la Ville de Besançon.

Une première analyse de ce projet a mis en évidence que l'énergie photovoltaïque, plus rentable sur cette opération, constituait la solution technique « idéale » pour cet aménagement. En effet, il s'agissait d'un projet innovant, s'inscrivant pleinement dans la logique de développement durable et donc dans le programme Saône-Rhin,, et qui répondait bien aux exigences et objectifs du projet de mise en valeur : illumination plutôt évocatrice qu'exhaustive, quelques heures d'illumination le soir ...

Toutefois, après plusieurs réunions de travail avec divers partenaires (DRAC, ABF, ADEME, Département du Doubs, EDF-GDF,), il s'est avéré que les contraintes qui s'imposaient au projet ne faisaient plus de l'énergie solaire une solution technique satisfaisante :

- Pour une bonne intégration du projet dans le site, demande des ABF de réaliser un local technique support des panneaux solaires sous forme d'un toit à 2 pans, alors que pour optimiser le captage des rayons solaires, un toit à un seul pan est impératif
- Pour faire face aux travaux de restauration et de rénovation du Château, ainsi que pour permettre les fouilles archéologiques du site, demande de la DRAC de pouvoir déplacer le local technique dans le temps en fonction des divers chantiers : le site est particulièrement difficile d'accès, et cette demande représente une contrainte très lourde techniquement et financièrement.
- Le site étant particulièrement isolé, des risques forts de dégradations et autres actes de vandalismes sont très présents : ces risques se traduisent inévitablement en terme de coût pour les maîtres d'ouvrages de l'opération.

Face à ces éléments, il est demandé par les porteurs du projet et par les divers partenaires techniques de l'opération, d'envisager la réalisation du projet d'illumination par le biais de l'électricité traditionnelle, en réalisant une alimentation du site au moyen d'une ligne souterraine issue du réseau de distribution de l'électricité présent dans le village de Montfaucon.

Ce projet présente notamment les avantages suivants :

- Pas de contrainte d'intégration dans le site
- L'emplacement définitif d'une armoire technique
- Une technique très maîtrisée
- Peu de risque de vandalisme
- Une réalisation plus simple
- Un coût financier moindre.

Les inconvénients majeurs de ce projet sont notamment :

- Très peu de partenariats mobilisables : le projet n'est plus éligible au titre du programme Saône-Rhin : il n'y a plus de partenariats avec l'ADEME, EDF ou le Département
- Le projet perd de son caractère innovant.

Coût de l'opération et plan prévisionnel de financement

L'opération est estimée à 400 KF HT (évaluation) en investissement et 20 KF en fonctionnement.

Les partenaires de cette opération pourraient être :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- La commune de Montfaucon
- Le Syndicat d'électricité du Département du Doubs.

La question de la maîtrise d'ouvrage reste à résoudre. Elle pourrait être assurée par la commune, qui s'appuie sur les services de la CAGB dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ou dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre.

La Commission Economie propose que la CAGB participe à ce projet à hauteur de 150 à 200 KF pour l'investissement et que le fonctionnement soit pris en charge directement par la Commune.

A la majorité de 78 voix pour, une voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté valide cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Président